

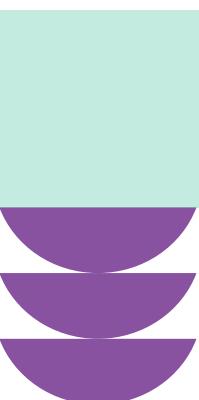
©Peggy Herbeau



FORÊT ET CLIMAT

Dossier ressource

- CADRES DE RÉFÉRENCE
- PUBLICATIONS ET ÉTUDES
- INITIATIVES & RETOURS D'EXPÉRIENCES
- WEBOGRAPHIE
- AIDES FINANCIÈRES



En partenariat avec





Le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) ouvre et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société et les incite à s'engager dans les transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

L'approche transversale de l'action du Cerdd se décline dans différents domaines :

- Développement durable et management des transitions
- Nouveaux modèles économiques et rev3
- Changement climatique et énergie
- Alimentation durable, santé et environnement

SES OBJECTIFS

1

Renforcer et élargir l'engagement des organisations dans le DD et le changement climatique

2

Faciliter et accompagner l'opérationnalisation du DD

3

Identifier et faire émerger les innovations vers une société régionale durable

SES MISSIONS



VEILLE ET ANALYSE
"DÉVELOPPEMENT
DURABLE & CLIMAT"



CO-PRODUCTION
ET DIFFUSION
DE RESSOURCES



CONSEILS ET
ACCOMPAGNEMENTS
COLLECTIFS



ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS,
ANIMATION DE RÉSEAUX



OBSERVATION ET
COLLECTE DE DONNÉES



Retrouvez de nombreux rendez-vous, ressources, et actus

www.cerdd.org

www.cerddothéque.org

www.odema-hautsdefrance.org

www.observatoireclimat-hautsdefrance.org

www.plusdeuxdegres.org

Introduction

Le Climatour « Promenons-nous dans nos bois : gérer les forêts et concilier les usages à l'heure du changement climatique » du 17 juin 2025 aborde la nécessité d'adapter nos forêts, en soulignant son rôle-clé dans l'atténuation face au changement climatique. Pendant cette visite en partenariat avec l'**Office national des forêts (ONF)**, l'**Institut de France**, l'**INRAE**, le **Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France**, le **Parc naturel régional Oise Pays de France**, le **Conservatoire botanique national de Bailleul** et le **collectif de bénévoles « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly »**, le Cerdd vous invite à découvrir d'un autre œil cet environnement familier mais méconnu : la forêt !

Forêts et changement climatique

Les forêts couvrent 31% du territoire français (et 13% du territoire des Hauts-de-France), mais leurs rôles sont méconnus. En plus d'être des milieux riches en biodiversité, elles participent à stocker une grande partie du carbone présent dans l'atmosphère et à réguler le climat localement. Or, les forêts sont l'une des premières victimes du changement climatique : la chaleur provoque des embolies chez les arbres qui dépérissent, la flore souffre du manque d'eau dans les sols, les arbres résistent moins bien aux ravageurs qui prolifèrent avec la hausse des températures, les feux de forêt sont de plus en plus fréquents... Il devient essentiel de permettre l'adaptation de ces milieux particulièrement exposés aux risques liés au changement climatique.

Programme des visites

- **Forêt de Chantilly** : une vision à 360° pour comprendre l'évolution de la gestion forestière. Entre déclin, anciennes futaies et plantations expérimentales, vous êtes plongé·es au cœur des enjeux des forêts de demain.
- **Marais de la Troublerie** : cette zone tourbeuse aux multiples fonctions illustre l'importance de maintenir une mosaïque de milieux en forêt.

Dossier ressource

Ce dossier répertorie les cadres législatifs et référentiels d'action, les publications, vidéos et sites web pour aller plus loin.

1. Cadres de référence

Réglementations concernant les deux volets des politiques climatiques : atténuation et adaptation.

CONTEXTE INTERNATIONAL & EUROPÉEN

Il convient de noter qu'il n'existe pas de convention internationale sur les forêts, du fait des controverses autour d'une réglementation universelle de son exploitation. Cependant, en raison de l'importance de ces milieux, les forêts se retrouvent incluses dans d'autres conventions et déclarations globales.

(Pour plus d'informations sur le paradoxe de non-existence de droit international des forêts, voir le travail [d'Antoine Chatenet sur les aspects juridiques de la protection internationale des forêts.](#))

Convention du patrimoine mondial

Adoptée en 1972, cette convention de l'UNESCO reconnaît dans son article 4 l'obligation « *d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire* ». Ce n'est qu'en 1998 que la réunion de Beratsagi créa le « Programme des forêts classées au Patrimoine mondial », lequel établit une liste de sites protégés au titre de la Convention du patrimoine mondial, soit environ 69 millions d'hectares de forêts répartis dans 223 sites ([rapport de l'UNESCO de 2022](#)).

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Adoptée en 1992 lors de la conférence de Rio, cette convention du Programme des Nations Unies pour l'Environnement promeut la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. S'il ne traite pas à l'origine des forêts, les différentes Conférences des Parties (COP) réaffirment l'importance des écosystèmes forestiers pour la conservation de la biodiversité, et, ainsi, l'utilisation et l'exploitation écologiquement viables de la forêt. L'impulsion est surtout donnée lors de la COP-4 en 1998 avec l'adoption d'un [Programme de travail pour la diversité biologique des forêts](#) (Décision IV-7), qui encourage une approche des écosystèmes globale et intersectorielle, tout en préconisant des cadres d'analyse des activités humaines sur les forêts, et en établissant de grandes priorités en matière de recherche et d'analyse.

Il s'agit du seul instrument juridique contraignant à l'international sur ce sujet.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO

La définition traditionnellement retenue d'une forêt est celle de l'organe de l'ONU : « *Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 pour cent, ou avec des arbres*

capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante ».

Convention-cadre des Nations-Unies sur les changement climatiques (CNUCC)

La CNUCC fixe comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau inférieur à celui de 1990, de manière à stabiliser la concentration de CO₂ autour de 450 ppm. Celle-ci souligne l'importance de « promouvoir une gestion forestière durable », notamment du fait de son rôle de puits et de réservoir de GES. Elle encourage également la conservation des forêts au titre de son rôle d'atténuation du changement climatique.

Stratégie de l'Union Européenne pour les forêts 2030

Adoptée par la Commission en 2021, cette nouvelle stratégie est l'une des mesures phares du pacte vert pour l'Europe. Elle contribue à la réalisation des objectifs de l'UE pour la neutralité carbone d'ici 2050, la réduction de ses GES à hauteur de 55% d'ici 2030 et la conservation de la biodiversité. Elle comprend notamment un objectif de plantation de 3 milliards d'arbres d'ici à 2030, des mesures de protection et de restauration des forêts, ainsi que des volets pour stimuler à la fois l'exploitation forestière directe (biocarburants) et non-directe (écotourisme). L'Union européenne ne dispose cependant pas de politique forestière commune, et sa gestion est, avant tout, une compétence nationale.

Réseau Natura 2000

Visant une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines, le Réseau européen Natura 2000 permet de préserver les habitats et les espèces à forts enjeux de conservation en Europe. Les activités humaines ne sont pas exclues de ces sites, mais tout projet d'aménagement doit faire l'objet au préalable d'une évaluation environnementale, ou évaluation d'incidence, pour déterminer si le projet peut avoir un impact significatif sur les espèces et les habitats du site. Le réseau recouvre ainsi 18,5% du territoire de l'Union européenne (UE) et 13% de la surface terrestre métropolitaine. Les forêts représentent 43% des zones Natura 2000 en France.

Deux directives fondent ce réseau :

- La directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 pour la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages, qui s'applique autant aux individus qu'à leurs habitats. La présence d'espèces rares et/ou menacées d'extinction et d'espèces migratrices font l'objet de mesures prioritaires et sont protégées dans des sites Natura 2000 dits **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.
- La directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour la conservation des habitats naturels et de la faune et flore sauvages. Les habitats naturels et les espèces animales et végétales devant faire l'objet de conservation sont ainsi désignées dans les sites Natura 2000 dits **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

Une fraction de la forêt de Chantilly fait partie du site Natura 2000 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » de la directive « Habitats, faune, flore ». Ses caractéristiques (identification, classes d'habitats, vulnérabilités) sont décrites dans la [fiche de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel](#).

CONTEXTE NATIONAL

Code forestier

Le code forestier est un ensemble de textes législatifs qui encadre la gestion et la préservation des forêts en France. Il précise dans son article L112-1 que sont reconnus « d'intérêt général la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières, la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt, la préservation de la qualité des sols forestiers, notamment au regard des enjeux de biodiversité, ainsi que son rôle de puits de carbone, qui contribue à la lutte contre le changement climatique ». Datant historiquement de 1827, ce code a été refondé en 2012, avec la volonté d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la législation concernant la défense contre les incendies.

Office national des forêts (ONF)

Créé par l'article L221-1 et régi par le Titre II du Livre II du Code Forestier, l'ONF est un établissement public national à caractère industriel et commercial, chargé de la mise en œuvre du régime forestier, de la gestion et de l'équipement des bois et forêts. Il est l'opérateur unique dans les forêts domaniales.

L'État lui confie, dans le cadre d'un contrat pluriannuel, différentes orientations et objectifs. [Le dernier](#), s'étendant sur la durée 2021-2025, identifie 5 grands axes, recouvrant aspects environnementaux, économiques et sociétaux des écosystèmes forestiers.

Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

Cette récente loi a été mise en place face à l'augmentation de risques de feux et « mégafeux » en France d'ici 2050 (les surfaces brûlées pourraient augmenter de 80% en seule zone méditerranéenne).

Elle rend obligatoire la publication d'une « Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non-boisées contre les incendies », la création d'un plan de protection des forêts contre les incendies (PPFCI) dans les départements dont les bois et forêts sont classés à risques, renforce les obligations légales de débroussaillement (OLD) et rend obligatoire l'élaboration et la diffusion d'une carte d'analyse de « la sensibilité du territoire européen de la France au danger prévisible de feux de forêts ».

Pour les communes, elle donne un droit de préemption sur les parcelles forestières identifiées dans un PPFCI, mais sans document de gestion durable, pour limiter le nombre de parcelles non gérées face au risque d'incendie. Enfin, les départements sont chargés de la création d'une carte des dessertes forestières, des voies de défense contre l'incendie et des points d'eau d'ici 2026.

Programme national de la forêt et du bois (PNFB) / mars 2021

Introduit par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, ce programme fixe pour dix ans les grandes orientations forestières en métropole et en outre-mer. Il se donne pour 2026 quatre grands objectifs :

- créer de la valeur en France en mobilisant la ressource durablement
- répondre aux attentes des citoyen·nes et s'intégrer aux projets territoriaux
- conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
- développer des synergies entre forêts et industries.

Le [dernier suivi des résultats et des impacts de la PNFB](#) fait état d'une augmentation des surfaces de plantations conservatoires et d'une amélioration du bilan carbone complet de la filière forêt-bois (2020)

Réserves naturelles

Les réserves naturelles sont créées par l'État ou les régions, générant ainsi deux statuts : les réserves naturelles nationales (RNN) et les réserves naturelles régionales (RNR). Trois objectifs sont à l'origine de leur création : la protection de la faune, de la flore, des milieux naturels et du patrimoine géologique ; la gestion des sites (s'effectuant par des associations, des collectivités locales ou bien par des établissements publics) ; et la sensibilisation des publics. Deux tiers de ces réserves naturelles conservent des espaces forestiers, avec près de 225 000 ha protégés en France métropolitaine et outre-mer. Les Hauts-de-France comportent 42 réserves, dont la moitié inclut des écosystèmes forestiers.

Plan France Relance - Forêt / décembre 2020

Depuis décembre 2020, le plan France Relance présente un volet forestier. Celui-ci est composé de deux parties : une feuille de route pour l'adaptation au changement climatique, et une charte d'engagement pour sceller la dynamique. Ce plan est doté de 200 millions d'euros d'aide, pour financer diverses actions en faveur de la forêt, de la filière bois ainsi que du renouvellement forestier. Ce plan vise également à promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, et met l'accent sur la multifonctionnalité des forêts.

Stratégie nationale bas-carbone / mars 2020

Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) se présente comme « la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique ». Ce document reconnaît le rôle des forêts en tant que puits de carbone, ainsi que le potentiel du bois-énergie pour atteindre ses deux objectifs : la neutralité carbone d'ici à 2050, et la réduction de l'empreinte carbone de la consommation des Français·es. Au vu des pressions exercées sur la forêt, la SNBC préconise une gestion durable et raisonnée de ces milieux centraux dans la lutte contre le changement climatique.

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) / mars 2025

Organisé en 5 axes, 52 mesures et 200 actions, le PNACC-3 repose sur une trajectoire de référence afin de préparer la France à un scénario de +4°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Cette nouvelle stratégie innove par rapport au précédent plan : il cherche à intégrer et à opérationnaliser le plan avec les collectivités par des accompagnements, met en

place une feuille de route d'adaptation par grands secteurs économiques, ou encore instaure des fonds mobilisables pour le retrait-gonflement d'argiles. Le PNACC possède notamment des mesures relatives à la préparation à l'augmentation des incendies de forêt (mesure 6) ou encore à la résilience des forêts, des services associés et à l'économie de la filière bois (mesure 38).

[La présentation du PNACC](#), une ressource à retrouver sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique.
Parcourez également la présentation du ministère : « [La France s'adapte. Vivre à + 4°C](#) »

Plan national d'actions scolytes et bois de crise / avril 2024

Fragilisée par les sécheresses, la forêt est de plus en plus vulnérable aux scolytes, des coléoptères, dont une dizaine d'espèces est dommageable pour les forêts. Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a mis en place ce plan d'action pour circonscrire l'action de ces insectes, autour de 4 grands axes : l'observation, la mise en place d'une stratégie collective, le soutien à la filière bois et une réflexion plus large sur les liens entre changement climatique et scolytes.

CONTEXTE LOCAL

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) / 2020

Adopté en 2020, puis révisé en 2024, le SRADDET de la Région Hauts-de-France prend en compte les indications de la loi du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et indique viser une réduction de 50% de sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soit 8 150 hectares entre 2021 et 2031. Il indique également le souhait de favoriser les potentialités de continuités écologiques (trame verte) pour éviter les fragmentations des milieux, afin de favoriser la biodiversité.

Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) / 2020

Déclinaison régionale du PNFB, il permet de compléter et de préciser les objectifs de la filière agroforestière. En Hauts-de-France, le PRFB fixe 3 orientations :

- Mieux mobiliser la ressource bois tout en améliorant la gestion durable dans un contexte de changement climatique.
- Structurer la filière et développer de nouveaux marchés.
- Renforcer la compétitivité au niveau régional en cohérence avec la transition écologique et énergétique.

Il présente notamment en annexe une série de données sur la région : surfaces boisées, répartition des scieries, essences d'arbres, évolutions chiffrées du nombre de prélèvement boisé, de type d'animal chassé, des problèmes sanitaires, ...

Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Les forêts en Hauts-de-France sont majoritairement privées, puisqu'elles représentent près de 76% de la surface forestière du territoire, avec près de 122 000 propriétaires.

Déclinaison régionale du centre national de la propriété forestière, cet établissement public est notamment chargé d'accompagner et d'orienter les propriétaires forestiers privés, en

aidant à la conception de Documents de Gestion Durable : Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), Plan simple de gestion (PSG), etc. Ces documents permettent de préciser les différentes orientations nationales à l'échelle locale.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Sud de l'Oise

Les PCAET sont des outils de planification établis à un horizon de 6 ans, obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Adopté en 2022, le PCAET du Sud de l'Oise, dont fait partie la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), reconnaît les bénéfices de la forêt de Chantilly : puits de carbone, gisement d'énergie renouvelable, diminution locale de la température, amélioration de la gestion des eaux pluviales, espace de loisirs et de biodiversité... Le PCAET préconise par exemple de sensibiliser les exploitants publics et privés à la gestion durable ou encore de développer une filière locale du bois construction et de bois énergie. Il souligne par ailleurs le rôle des collectivités en tant que partenaire et relais de communication dans le cadre de l'adaptation de la forêt de Chantilly ainsi que dans ses compétences en tourisme et de développement économique (actions de sensibilisation, conférences, étude de faisabilité du développement de la filière bois-énergie...).

Plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Chantilly

La ville de Chantilly se situe dans la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne. La forêt couvre près de 69% du territoire communal, formant le massif des Trois Forêts avec la forêt domaniale d'Ermenonville et d'Halatte. L'identité de la ville est fortement liée à la présence de cette forêt remarquable, et constitue un atout touristique majeur pour la commune. Son PLU souligne cet intérêt non seulement touristique mais également faunistique et floristique, puisqu'elle présente une ZPS, deux Zones Naturelles d'intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO). Par exemple, la planification de continuités écologiques, dans un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en désignant des zones « Réservoirs de biodiversité » et des corridors permettent de tracer une trame verte, essentielle pour la conservation de sa biodiversité.

2. Publications et études

LES FORÊTS : DES ÉCOSYSTÈMES À PROTÉGER

Observatoire des Forêts françaises / 2023

Lancé en 2023, coordonné par l'Institut national de l'Information géographique et forestière (IGN) et piloté avec l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière, France Bois Forêt et l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Observatoire a pour rôle d'être un centre ressource national sur les forêts. L'observatoire présente une variété de cartes, infographies et documentations sur l'état de la forêt en France, les services écosystémiques ou encore sur la gestion de la forêt, que vous pouvez retrouver ci-dessous.

- [Inventaire Forestier National de 2024](#), produit par l'IGN, qui donne une définition des forêts, de leur état en France, du fonctionnement des écosystèmes ainsi que de la production de bois.
- [La forêt française en 10 questions](#), un livret d'infographies produit par l'ADEME.
- Outil [« Les forêts de mon territoire »](#) pour visualiser les grandes données de chaque région, dont les Hauts-de-France.
- Webinaire Adapt'Action « [Les forêts face au changement climatique](#) »

[La forêt au défi du changement climatique](#) / Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), juillet 2024

Cet article met en avant le rôle essentiel de la forêt, et en particulier de son sol, dans le stockage carbone. Or, ce rôle est mis en péril par le changement climatique : embolies des arbres, températures trop élevées qui font griller les feuilles, vulnérabilités aux ravageurs... Quelle adaptation face à cela ? Complexifier les forêts ! Un écosystème complexe et varié signifie plus de résilience et d'adaptation aux conditions climatiques.

Article à retrouver dans le n°16 de la Revue Carnets de Science « La forêt, un trésor à préserver ».

[L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change](#) / Observatoire national sur les effets du changement climatique, 2015

Ce rapport présente les principaux enjeux entourant la gestion durable des forêts en France. Après un bilan du rôle économique, social, et environnemental de ces écosystèmes, il détaille les différents effets du changement climatique sur notre usage des forêts, en mettant notamment en avant les solutions concernant la gestion durable de ces milieux. À quoi ressembleront nos forêts en 2050 ? Le rapport propose en plus un voyage imaginaire dans la forêt de Tronçais, pour envisager ce que serait une balade forestière dans 25 ans.

L'IUCN et les forêts

L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) est une organisation intergouvernementale qui a pour objectif la sauvegarde du monde naturel. Dans cette série d'articles, l'IUCN revient sur les bonnes pratiques de gestion forestière, pour avoir des forêts résilientes et adaptées. Ces préconisations se basent sur des expériences concrètes en France et sur des données nationales. Le site propose également une série d'infographies pour comprendre la situation des forêts en France et les risques qui pèsent sur celles-ci. L'organisation a par exemple formulé une série de 23 recommandations pour favoriser la biodiversité dans les forêts, en s'intéressant notamment au recours à des espèces exotiques.

- **Livret** « [Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques gravitaires et incendie en France](#) ».
- **Note de positionnement** « [Prévention du risque incendie et biodiversité dans les forêts françaises](#) », en partenariat avec la société botanique de France
- **Article** « [Mettre la biodiversité au cœur de l'adaptation des forêts au changement climatique](#) » avec un point sur le recours à des [espèces exotiques](#), sur la [migration assistée](#) et sur les [solutions sylvicoles](#).

[**36 idées reçues sur la forêt**](#) / Canopée, 2025

Pour absorber du carbone, est-il préférable d'avoir de jeunes arbres plutôt que de vieux arbres ? Les vieux arbres sont-ils plus sensibles au dérèglement climatique ? La majorité des chênes français part-elle à l'étranger ? Autant de questions auxquelles répond ce dossier de l'association Canopée, spécialisée dans la protection des forêts. Un dossier facile d'accès et qui balaie un large éventail d'idées préconçues.

[**Les Hauts-de-France, des forêts malgré l'Histoire**](#)/ ONF

L'ONF présente dans cet article les chiffres-clés, l'histoire et les spécificités des bois de notre région. Troisième région la moins boisée de France, les Hauts-de-France présentent 13% de surface forestière, avec une large majorité de feuillus, plus de 60 000 hectares en zone Natura 2000 et une biodiversité importante, à protéger.

Article à retrouver sur le site de l'ONF

[**Outil ClimEssences**](#) / Réseau mixte technologique AFORCE

Le site de Climessences, développé par AFORCE, permet d'aider au choix d'essences d'arbres à planter, dans le contexte du changement climatique. Il propose des fiches détaillant les caractéristiques de près d'une centaine d'espèces (localisation, résistance aux aléas climatiques, diversité génétique, croissance et production de bois, services écosystémiques, vulnérabilité aux ravageurs ...). Il propose également une série de cartes et d'outils d'analyse pour visualiser le changement climatique dans les forêts. Un outil essentiel pour comprendre les enjeux entourant les forêts françaises.

[**BioClimSol**](#) / Centre national de la propriété forestière (CNPF)

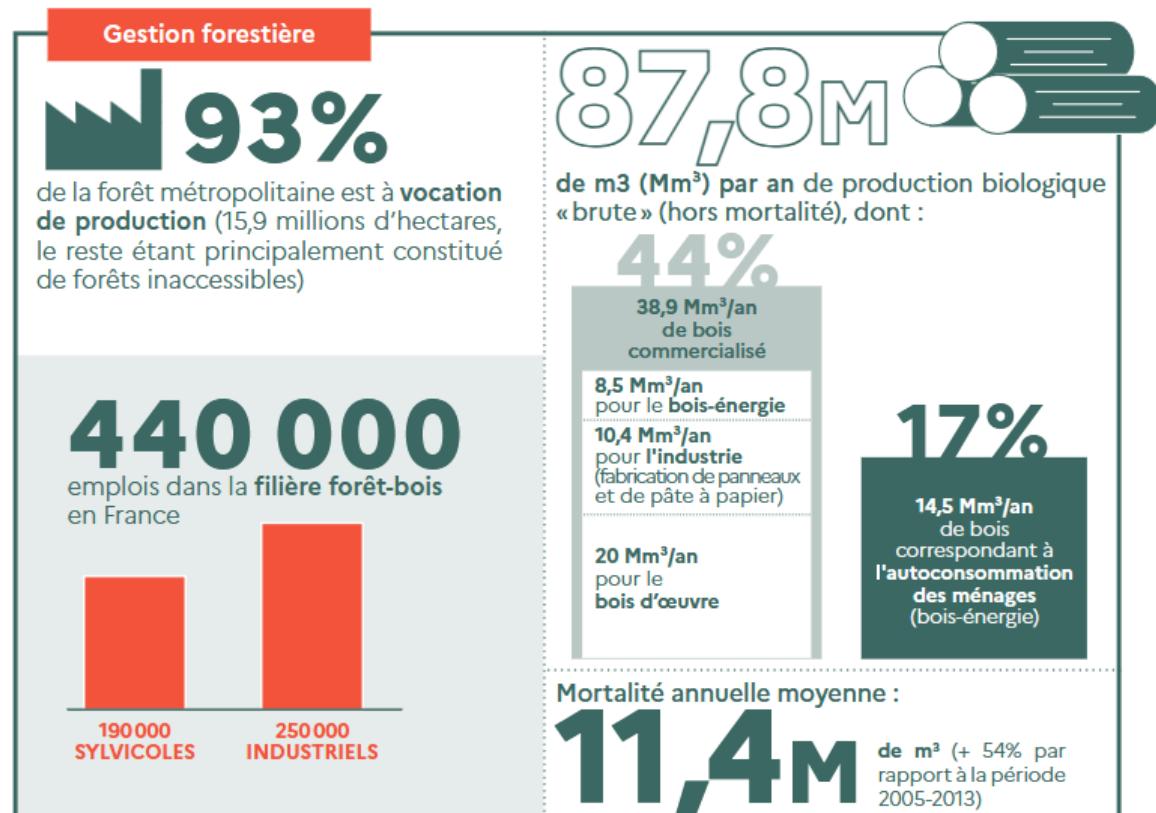
BioClimSol est un outil numérique de diagnostic sylvo-climatique et d'aide à la décision à l'échelle de la parcelle forestière. Il vise à aider le forestier dans la gestion des peuplements sur pied ou pour le choix des essences lors d'un renouvellement dans un contexte de changement climatique.

[**Impact du changement climatique sur les forêts : Comment adapter nos forêts aux effets du changement climatique ?**](#) / Revue forestière française, février 2025

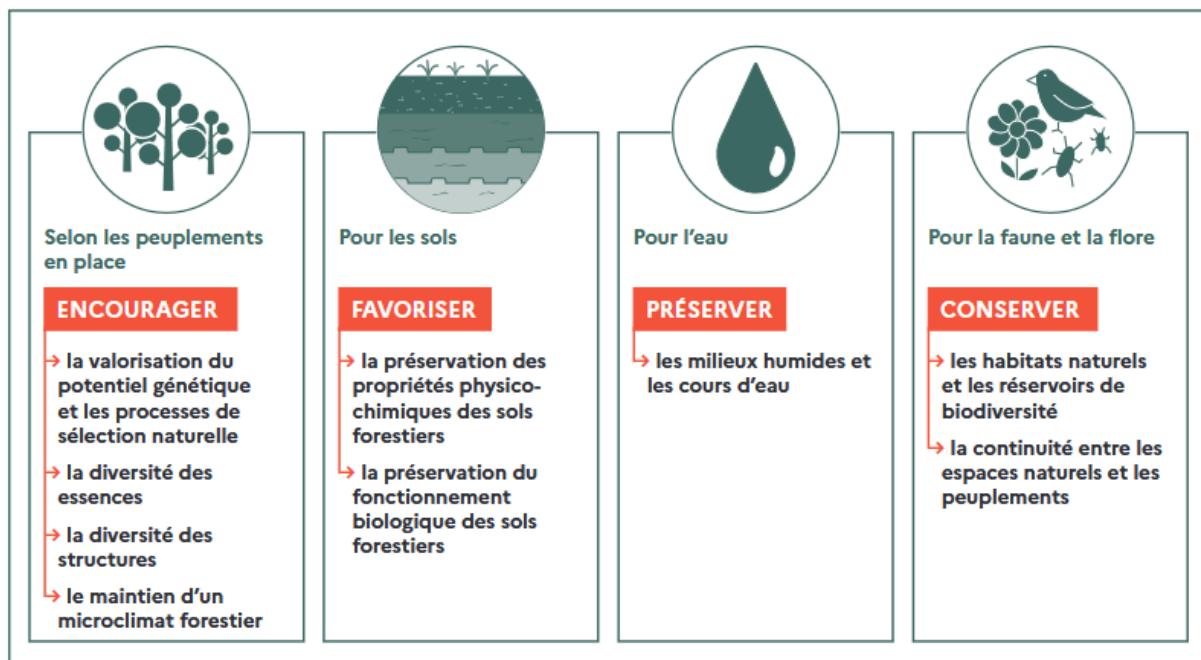
Dans ce numéro 4 du volume 75 de la Revue forestière française, différents enjeux entourant les forêts sont traités par des chercheurs·ses de tous horizons : juristes, économistes, historien·nes, écologues... La question de l'adaptation au changement climatique est abordée dans ce dernier numéro.

[**S'adapter au changement climatique dans la filière sylvicole : un défi à relever avec les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature \(SafN\)**](#) / ADEME, 2024

Cette brochure produite par l'ADEME vise à présenter les SafN pour adapter la filière sylvicole face au changement climatique. Celles-ci couvrent quatre grandes particularités de la forêt qu'il faut préserver : sa diversité de peuplement, son sol riche, ses milieux humides uniques, sa faune et sa flore. Le livret s'attache à détailler les bonnes pratiques de SafN, avec les risques pesant sur une possible maladaptation. Enfin, de nombreux exemples étayent les solutions en illustrant de manière concrète chacune des adaptations.



LES BONNES PRATIQUES COUVERTES PAR LES SafN POUR AMELIORER L'ETAT DE LA BIODIVERSITE ET LA RESILIENCE DE LA FORÊT



Extrait d'infographies de l'ADEME sur la forêt

ZOOM SUR LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE

Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

Créé en 1999, PEFC est un acteur central de la gestion durable des forêts. Délivrant une certification délivrée à 100% de la forêt domaniale, 60% des forêts communales et 20% de la forêt privée, ce label garantit que le bois et l'exploitant forestier ont mis en œuvre des gestions forestières durables, et que le bois produit est issu de sources responsables. PEFC se veut un acteur central dans la conciliation des dimensions environnementales, économiques et sociétales de la forêt.

Afterres 2050, Forêt & Bois / Solagro, décembre, 2023

Dans ce rapport très complet, Solagro présente le volet « Forêt et Bois » de son scénario de prospective Afterres 2050. Celui-ci propose une action en 7 volets, alignés sur des objectifs plus larges (sobriété, adaptation, lutte contre les pollutions...) : relocaliser la transformation ; diversifier les stratégies d'adaptation sur les territoires ; favoriser la complémentarité des usages ; encourager la valorisation énergétique de la biomasse ; construire une stratégie d'ensemble sur la mobilisation de la biomasse ; mettre en place des outils et moyens de gouvernance locale et lever le verrou foncier. Le but de ce scénario de prospective est d'abord de diminuer les émissions de gaz à effet de serre produits par l'agroforesterie, tout en conservant la capacité de séquestration de carbone de ces écosystèmes.

Le bois-énergie consommé en France participe-t-il à la déforestation ? / Vidéo de l'ADEME

Pourquoi ne parle-t-on pas de déforestation dans nos forêts tempérées ? Quels usages du bois récolté ? Comment sait-on quels arbres couper pour une gestion durable ? Toutes ces questions sont adressées dans cette courte vidéo produite par l'ADEME, où le CNPF Bourgogne Franche-Comté présente la raison des prélevements en forêt métropolitaine.

Réduire l'âge d'exploitabilité : une stratégie d'adaptation économiquement acceptable face aux risques induits par la sécheresse ? / INRA Nancy, juillet 2014), Forêt Entreprise n°217 (p.46 à 49)

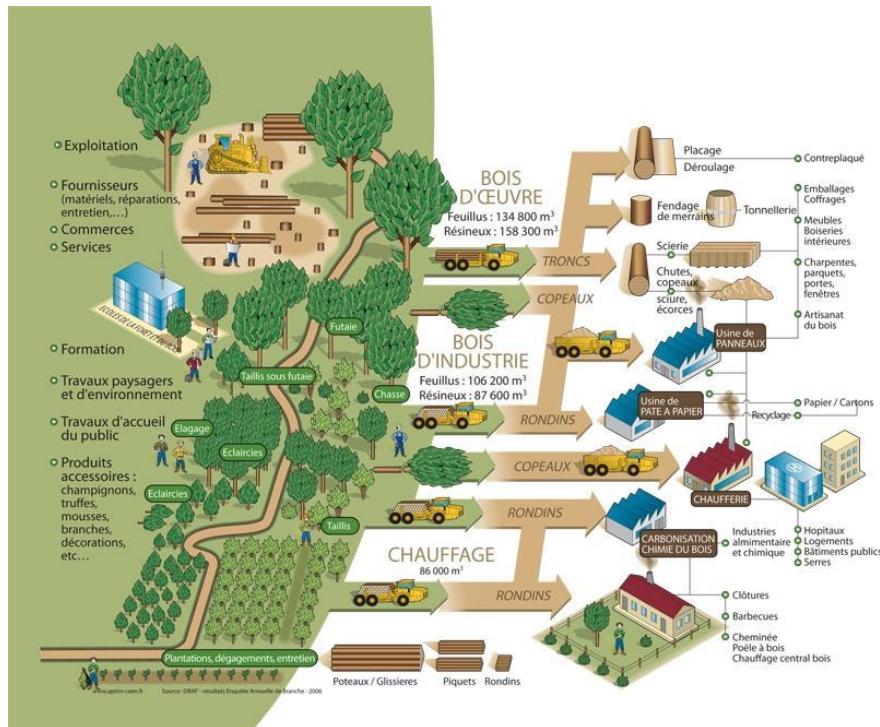
Cet article présente le projet ECODOUG, qui cherche à informer les choix de gestion forestière grâce à des outils de calcul économique. Face aux risques accrus pesant sur les arbres (aléas climatiques, ravageurs, incendies...), la production de bois est amenée à changer pour s'adapter. On y présente notamment un levier d'action d'adaptation des pratiques sylvicoles : couper des arbres plus jeunes pour limiter les risques de dépérissement.

Forêts et filières bois : un équilibre à trouver / ADEME - 2023

Comment atteindre la neutralité carbone tout en continuant de valoriser le bois, en particulier en tant que source d'énergie ? Dans ce dossier constitué de quatre articles, l'ADEME présente les principaux enjeux de la sylviculture face à la nécessité de la transition écologique. Sobriété, fonctions écosystémiques, santé des sols et bâtiments en bois, c'est une large réflexion sur l'avenir de la filière bois qui est proposée.

Observabois Hauts-de-France

Observabois Hauts-de-France est l'observatoire général de la filière forêt bois en région Hauts-de-France. Il a pour objectif de suivre l'activité de l'ensemble de la filière régionale sur base de l'ensemble des études et données statistiques disponibles. On peut ainsi retrouver une série d'indicateurs, d'études et de présentations sur la filière de l'exploitation du bois dans la région.



Extrait de l'infographie « Le schéma de la filière forêt bois » issue du site Observabois

Fibois Hauts-de-France

Fibois Hauts-de-France est l'association interprofessionnelle et le Pôle d'Excellence régional de la filière bois en Hauts-de-France. Elle regroupe l'ensemble des acteurs et actrices de la filière, allant des propriétaires forestiers, à ses gestionnaires, en passant par les industriels et les architectes. Elle présente dans son « Master Plan régional », rédigé avec 50 participants de 36 structures différentes, un plan d'actions autour de 6 axes : « transformation des bois ; construire, rénover et aménager en bois local ; amont ; bois énergie ; recrutement, formation, emploi et communication ». Son but affiché est de « *développer notre structuration sur la production de bois locaux destinés à la construction, de créer des outils de soutien financier au développement de nos entreprises, d'accompagner l'adaptation de nos forêts au changement climatique.* »

Plus d'informations sur le site de Fibois Hauts-de-France, en particulier dans l'article [Master Plan Régional 2022-2027](#).

ZOOM SUR LES FONCTIONS SOCIALES DE LA FORÊT

[Les fonctions sociales de la forêt / Raphaël Larrère](#), 2002, *Ingénieries N° spécial (p.63 à 69)*

Dans cet article, le chercheur Raphaël Larrère revient sur le rôle social historique des forêts en France : glanage, cueillettes, source d'énergie et espaces pastoraux. Aujourd'hui, l'apparition de nouveaux usages peut provoquer des conflits, qu'il convient d'arbitrer. C'est dans cette logique que le chercheur invite au dialogue entre agents économiques, acteur·ices sociaux·les et institutionnel·les, ainsi que représentants des non-humains, dans une logique d'utilisation durable de la forêt.

[Infographie : la forêt, un capital bien-être / ONF](#)

Une série d'infographies de l'ONF pour illustrer l'importance des forêts sur le bien-être de chacun·e, que ce soit psychologique ou physique.

[Enquête « Parlons forêt » / ONF & Viavoice, 2021](#)

L'enquête « Parlons forêt » met en évidence les liens forts entre les Français·es et la forêt. À titre d'exemple, 9 personnes sur 10 associent cet espace naturel à des sentiments très positifs. L'enquête révèle également les inquiétudes fortes des personnes interrogées face aux risques pesant sur la forêt, notamment face au changement climatique.

[Les usages récréatifs des forêts métropolitaines / Efese, 2018](#)

Ce rapport produit par l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese) pour le ministère de la Transition Écologique présente les résultats de trois enquêtes quantifiant les usages récréatifs des Français·es en forêt. Celles-ci observent que les principales activités pratiquées en forêt sont la promenade, l'observation des animaux et la cueillette. Elles relèvent également que les dépenses réalisées pour aller en forêt (coût de déplacement) sont plus importantes que les recettes réalisées par l'exploitation du bois, encourageant ainsi la préservation de ces milieux plutôt que son exploitation ainsi qu'un renforcement des activités récréatives.

[Les Français et la nature : fréquentation, représentations et opinions / Service des données et études statistiques du Ministère de la Transition écologique, 2020](#)

Cette courte enquête permet de mettre en évidence l'attachement des Français·es aux forêts, puisqu'il est le premier endroit où ils·elles déclarent se rendre le plus fréquemment. Il met également en évidence la présence d'inégalités d'accès à la nature qui façonnent également la manière dont on perçoit des milieux naturels comme les forêts.

3. Initiatives et retours d'expérience

EXEMPLES D'INITIATIVES EN FRANCE

Projet de recherche RENEssences /ONF

Depuis 2016, l'ONF a mis en place un projet scientifique afin de constituer un réseau de « jardins » forestiers pour les principales essences menacées par l'évolution du climat. Le but est de comparer les espèces menacées avec des espèces « sœurs », potentiellement plus résistantes. Plusieurs sites mettent en place ces projets de recherche : Bourgogne, Poitou-Charentes, Occitanie...

Les Ambass'acteurs donnent un nouvel essor au bénévolat forestier en forêt domaniale / ONF

Depuis 2020, l'ONF a lancé le programme des Ambass'acteurs afin de renforcer les liens entre citoyen·nes et forestiers. Conçu pour accompagner des bénévoles investis sur le long terme, ce projet offre à chacun la possibilité d'agir concrètement sur son environnement, de lutter contre le dérèglement climatique et de contribuer à la préservation de la biodiversité. En partageant la réalité du travail forestier, ces échanges favorisent une meilleure compréhension mutuelle et une sensibilisation à la gestion durable des forêts.

Véritable traits d'union entre les forestiers et les bénévoles, les ambass'acteurs coordonnent les actions pour que chacun prenne soin de la forêt, notre bien commun.

Après une première expérience très prometteuse en forêt domaniale de Tronçais, le programme est en cours de diffusion sur plusieurs massifs.

Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc National de forêts / Parc National de forêts

Ce parc d'exception, se situant en Bourgogne Franche-Comté, a bénéficié d'un financement FEDER afin de mettre en place un programme d'adaptation au changement climatique. Les buts sont multiples : identifier les vulnérabilités des forêts du Parc, élaborer un plan d'adaptation au changement climatique, s'engager dans une dynamique locale impliquant tous les acteurs du socio-écosystème forestier et enfin produire des livrables et piloter des actions de sensibilisation afin de généraliser la démarche.

Dans l'Aube, la forêt éponge, remède aux inondations et sécheresses / Centre de Ressources pour l'adaptation au changement climatique (CRACC)

Face à une forêt qui dépérit et à de multiples inondations, un diagnostic hydrologique a mis en évidence un ensemble d'aménagements qui nuisaient à la fonction « éponge » de la forêt. Face à ce constat, les équipes du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA) de la forêt du Brévant ont décidé de restaurer les méandres naturels du Brévant, au prix d'une légère baisse de rendement du bois. Cela a permis d'apporter une solution fondée sur la nature durable qui devrait permettre la restauration d'écosystèmes humides, riches en biodiversité.

Expérimentation d'un nouveau mode de gestion du risque incendie dans les Alpilles / OFB

Le PNR des Alpilles a mis en place dans les années 2000 un plan de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) intégrant les enjeux de biodiversité. Dans ce retour d'expérience, les différents acteurs reviennent sur cette initiative : comment permettre la conciliation de la préservation de la biodiversité tout en permettant un accès rapide et sécurisé pour les pompiers au cœur de la forêt ? C'est en mettant en place un dialogue entre gestionnaire de forêt, acteur·ice de défense de la biodiversité et pompiers locaux que ce parc a permis une meilleure entente entre les différents usages, tout en limitant les risques d'incendie.

FoRêts en libre Évolution (FRENE) en Auvergne-Rhône-Alpes / Réseau FRENE

Le réseau FRENE est le réseau des forêts publiques et privées en évolution naturelle en Auvergne-Rhônes-Alpes. Il regroupe un ensemble d'acteur·ices privé·es et public·ques (ONF, CNPF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, OFB, propriétaires privés, ...) dont la démarche consiste à restaurer la résilience des écosystèmes en préservant les vieux arbres et leur biodiversité. Certaines parcelles sont identifiées et préservées de la coupe, constituant plus de 33 000 hectares en 2022. En parallèle, des études sont menées sur ces zones : inventaires naturalistes, étude sur la pertinence des choix de parcelles, ...

Sylv'Acctes pour sauver les forêts / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Déodatie dans les Vosges & Sylv'Acctes

Comment permettre l'adaptation au changement climatique des forêts quand les investissements des propriétaires publics et privés sont en baisse ? Le PETR de la Déodatie a décidé d'adhérer à Sylv'Acctes en 2024, une association agissant dans un cadre d'intérêt général pour accompagner les territoires dans l'évolution vers de bonnes pratiques forestières. Cette adhésion a permis de bénéficier de près de 58 000€ d'aide pour diversifier les essences et les structures forestières du PETR, et d'un d'accompagnement technique pour la transition.

Plus d'informations sur l'association Sylv'Acctes sur leur [site internet](#).

EXEMPLES D'INITIATIVES EN HAUTS-DE-FRANCE

Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly / Institut de France, ONF & PNR Oise Pays de France

En 2020, face au dépeuplement des chênes de la forêt de Chantilly, l'Institut de France, l'ONF et le PNR Oise Pays de France ont lancé « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly », un programme de recherche-actions expérimental pour adapter le milieu au changement climatique. En lien avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, Interface Forêt et l'INRAE de Nancy, ce programme a pour but d'effectuer des diagnostics de la situation, d'élaborer des feuilles de route et des protocoles d'évaluation et de suivi. Les premières décisions ont notamment abouti sur la fin des coupes claires, l'introduction de nouvelles essences ou encore la création d'un programme scientifique collaboratif.

- Article d'Hervé le Bouler établissant les raisons de la création du programme, ainsi qu'un premier bilan de l'action : [Ensemble, Sauvons la forêt de Chantilly. Une](#)

recherche action collective de territoire face à un dépérissement / Hervé le Bouler (2023) - Revue forestière française, n°74 (page 165 à 175).

- **Fiche du « Panorama des initiatives » du Cerdd qui valorise cette action.** [Sauver les arbres de la forêt de Chantilly](#),
- **Magazine numéro 39 du PNR Oise-Pays de France qui présente l'initiative.** [Sauvons la forêt de Chantilly](#),

Mise en place d'un Conseil territorial dans la forêt de Mormal / Forêt de Mormal, 2021

Suite à des remises en cause de la gestion forestière dans la forêt de Mormal, une vaste concertation a été mise en place entre 2021 et 2022, afin de créer du dialogue entre les différentes parties prenantes. Cela a abouti à la création d'un conseil territorial en instance partagée, toujours actif aujourd'hui, dont la mission est de permettre la consultation et la participation de tous (acteur·ices locaux·les, habitant·es du territoire, usager·es et forestiers) à la vie de la forêt.

Le Cerdd a également pu interroger Aude Tessier, directrice de l'agence de l'ONF de Lille sur la pratique du dialogue territorial à Mormal (vidéo à retrouver [ici](#)).

Restauration d'une maison forestière pour l'accueil de chauves-souris en forêt de Compiègne / ONF, 2024

De nombreuses espèces de chiroptères trouvent refuge dans des maisons forestières en forêt domaniale, mais ces habitats sont souvent dégradés et peu entretenus. Pour protéger ces mammifères, l'ONF, en partenariat avec Picardie Nature et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ont procédé à une restauration de la maison forestière de l'Etoile de la Reine. Financée par le Fonds Vert et par le Département de l'Oise, cette opération a été un véritable succès : près de 95 individus ont été recensés en 2024, contre une vingtaine en 2022.

Entretien des landes à callunes à Desvres / ONF, Les Blongios, PNR des Caps et Marais d'Opale, 2024

La callune est une plante classée d'intérêt patrimonial par la directive Natura 2000. Or, les landes qui les abritent sont menacées par la déprise agricole. Cette initiative présente les efforts conjugués de l'association des Blongios, de l'ONF et du PNR des Caps et Marais pour restaurer ces milieux riches en biodiversité. Au programme : arrachage des ronces, dégagement de fougères invasives et mise en dynamique des graines du sol.

4. Podcasts et revues

Dans la forêt / Les voyages d'Epsiloон

Le magazine scientifique Epsiloон édite également des livres, inspirés de leurs articles, sur des thèmes spécifiques. Dans ce numéro, de nombreux aspects des forêts sont abordés : importance des lisières, réflexion sur l'existence de « forêts vierges », forêts sous-marines...

FORÊTS / Revue RELIEFS

Ce 14ème numéro de la revue RELIEFS évoque, dans un ouvrage illustré, la richesse des forêts que nous côtoyons. Relations entre forêts et humains, spécificités des alliances entre champignons et arbres, infographies sur les espèces en danger, voyage dans les forêts du monde...

Amandine Hersant : « La forêt est une réelle réponse pour aller bien » / Collectif « Nous sommes forêt »

Le podcast « Nous Sommes Forêt » se présente comme « le premier podcast qui donne la parole aux gardiens et boucliers humains des arbres et des forêts vivantes ». Dans ce 5ème épisode, Amandine Hersant, directrice de l'ONG Planète Urgence, nous invite à découvrir sa parcelle de forêt dans la Sarthe et nous présente la raison pour laquelle elle a choisi de devenir gardienne des bois.

La forêt française : protection et exploitation / Radio France

Radio France regroupe dans cette sélection de podcasts une vue d'ensemble de la gestion forestière des forêts françaises. Histoire, enjeux de gestion, pression du changement climatique, avenir de l'ONF, autant de sujets traités dans ces épisodes de podcasts.

- « [L'Etat et la forêt](#) » : Retour sur la création de l'ONF et ses principaux défis aujourd'hui
- « [Des forêts qui brûlent 3/5 : La France périra faute de bois](#) » : Sébastien Poublanc, docteur en histoire moderne, revient sur la gestion des forêts de Louis De Froidour, Grand maître des Forêts sous Colbert en 1662. Une analyse intéressante pour comprendre les gestions et contestations autour des forêts aujourd'hui.
- « [Quelle gestion durable pour nos forêts ?](#) » : Tensions sur les prix des grumes, pressions pour des temps de pousse rapides et réchauffement climatique : c'est une forêt soumise à un temps bousculé que nous présente ce podcast qui interroge les pratiques sylvicoles actuelles.

5. Webographie

- Site du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France www.cen-hautsdefrance.org
- Site du Conservatoire botanique national de bailleul : www.cbnbl.org
- Site du département de l'Oise : <https://oise.fr/>
- Site de l'ONF : <https://www.onf.fr/>
- Site de l'Observatoire des forêts : <https://observatoire.foret.gouv.fr/>
- Site de l'Institut de France : <https://www.institutdefrance.fr/>
- Site du PNR Oise-Pays de France : <https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/>
- Site de l'Université Picardie Jules Verne : www.u-picardie.fr
- Site de l'Observatoire climat énergie du Cerdd : www.observatoireclimat-hautsdefrance.org
- Immersion numérique dans la réalité du changement climatique en Hauts-de-France, qui fait le récit des solutions à mettre en place pour une région sobre en carbone et adaptée en 2050 (outil pédagogique développé par le Cerdd) : www.plusdeuxdegres.org
- Centre de ressources dédié à l'adaptation au changement climatique (CRACC) : www.adaptation-changement-climatique.fr

6. Aides financières

AIDES FINANCIÈRES EUROPÉENNES

Programme Life

Le programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est un dispositif financier de la Commission européenne qui soutient des projets favorables à l'environnement et au climat, portés par des organismes publics ou privés ou par des ONG. Le programme couvre la période 2021-2027, avec un budget alloué de 5,4 milliards d'euros. Le sous-programme « Nature et biodiversité » (dont fait partie le LIFE Anthropofens), avec un budget de 2,143 milliards d'euros, concerne les projets permettant de répondre aux objectifs européens en matière d'environnement.

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Pour les projets d'envergure locale, il est possible de mobiliser les fonds européens structurels et d'investissement (FESI), dont font partie le FEDER et le FEADER. Une partie de ces fonds sont confiés par l'État aux Conseils régionaux.

- Le **FEDER** vise à réduire les disparités de développement entre régions européennes. Il permet de financer des projets en relation avec l'adaptation au changement climatique, notamment au sujet des thématiques de **biodiversité**.
- Le **FEADER** contribue au développement des territoires ruraux en participant au financement de projets notamment en lien avec l'amélioration de la compétitivité forestière, et avec la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Les actions éligibles sont, par exemple, la préservation ou la restauration de sites remarquables présentant un intérêt écologique majeur, la mise en œuvre des trames vertes et bleues, une meilleure connaissance du patrimoine naturel...

Cadre financier pluriannuel 2021-2027 et Plan de relance :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2-PPT%20CADRE%20FINANCIER%20BIODIVERSITE.pdf>

Exemple de la création d'une continuité forestière entre deux massifs en Seine-et-Marne (77), co-financée par le FEADER : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/projets/amenager-forets-accueil-public>

Exemple de la modernisation d'une entreprise forestière dans le Bas-Rhin (67), co-financée par le FEADER : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/projets/modernisation-entreprise-forestiere>

AIDES FINANCIÈRES NATIONALES

Aide au renouvellement forestier

L'appel à projets Renouvellement Forestier, proposé par l'ADEME, est un dispositif ayant trois grands objectifs : reconstituer des peuplements sinistrés par certains phénomènes abiotiques et biotiques (comme les scolytes), adapter des peuplements dépréssants ou vulnérables au changement climatique et l'amélioration, l'enrichissement et la conversion de peuplements forestiers pauvres pour améliorer la contribution à l'atténuation au changement climatique. Cette aide peut être demandée par des propriétaires privés et publics.

Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt

Cette aide aux propriétaires forestiers privés constitue un crédit d'impôts par rapport à trois types de dépenses : l'acquisition de bois, de terrains à boiser, de parts de groupements forestiers ou de sociétés d'épargne forestière ; le coût de la cotisation d'assurance pour un risque tempête ou incendie, et la réalisation de travaux forestiers à condition d'avoir un document de gestion durable.

Label Bas-Carbone

Créé par le ministère de la Transition écologique, le label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050 de la France. Le label « Bas-carbone » soutient financièrement les projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le label s'appuie sur deux volets : « évitement des émissions de gaz à effet de serre par des pratiques sectorielles : bâtiments, transports,

déchets, agriculture... » et « augmentation de la séquestration de carbone dans les puits naturels (forêt et sols) ».

Fonds chaleur

Mis en place par l'ADEME, le fonds chaleur a pour objectif de développer la chaleur renouvelable. Dans cette aide, l'utilisation de bois-énergie est particulièrement importante, puisque constituant 35% de la consommation d'énergie primaire renouvelable du pays en 2021. Les projets faisant la promotion de ce type d'énergie peuvent être financés (production de chaleur issue de biomasse).

Fonds Vert

Créé le 27 août 2022, le Fonds Vert, doté de 2 milliards d'euros, consiste à aider les collectivités territoriales dans des actions en faveur de la transition écologique. Sept objectifs coordonnent cette ambition et pour y répondre trois types d'actions sont financées : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires (axe 1), leur adaptation au changement climatique (axe 2) et l'amélioration du cadre de vie (axe 3). À ce titre, les actions en faveur de l'adaptation des forêts peuvent bénéficier de ces aides, au travers de l'axe 2, notamment du volet « Incendies de forêt et de végétation » ainsi que du Fonds vert biodiversité, avec le volet « Protéger les espaces naturels »

AIDES FINANCIÈRES LOCALES

Contrat de Plan Etat-Région en Hauts-de-France

Le Contrat de Plan État-Région des Hauts-de-France est établi entre l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, l'ensemble des Départements, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole. Ces parties s'engagent dans un partenariat de 7 ans (2021-2027) pour apporter un cadre stratégique et budgétaire pour différentes cibles d'intervention. Parmi celles-ci, on note l'amélioration de la connaissance, de l'accompagnement et de l'éducation pour une meilleure gestion des milieux naturels (axe I.3.1) et l'accompagnement d'adaptation des territoires au changement climatique (axe I.3.2). Ces actions comprennent le soutien de sites naturels à fort intérêt écologique, l'évaluation des effets du changement climatique sur les milieux ou encore la protection d'espèces remarquables.

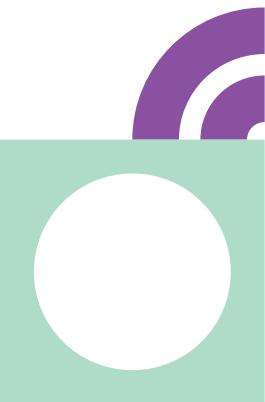
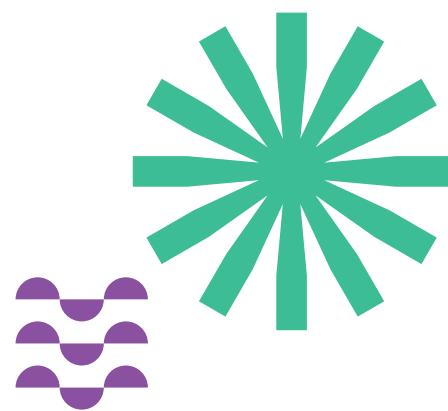
Aide aux propriétaires forestiers à la réalisation de documents de gestion durable DGFD2

Proposée par la Région Hauts-de-France, cette subvention à destination des propriétaires forestiers a pour objectifs affichés de favoriser la gestion sylvicole durable ainsi que d'outiller la gestion du propriétaire en lien avec les enjeux climatiques, sanitaires ou de regroupement. Ainsi, la réalisation d'un plan simple de gestion ou la cartographie des stations forestières peuvent être subventionnées par la région.



**Partez à la découverte d'autres structures et
projets inspirants dans les Hauts-de-France !**





Ce Climatour est organisé en partenariat avec l'Institut de France, l'Office national des forêts, et avec la participation de l'INRAe, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, le Parc naturel régional Oise Pays de France, le Conservatoire botanique national de Bailleul et le collectif de bénévoles « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly ».

"Transformer notre monde", c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. Cet événement contribue particulièrement aux suivant :



Site du 11/19, rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : 03.21.08.52.40
contact@cerdd.org

cerdd.org

cerdd

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité
Région
Hauts-de-France

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE